RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE NOS STAGES VACANCES



Article 1

Je m'engage à:

- · respecter les personnes qui m'entourent : l'équipe d'encadrement, camarades, prestataires extérieurs...;
- · respecter les horaires définis.

Article 2

Je m'engage à :

- · ne pas inviter de personnes extérieures aux stages ;
- · respecter le fait que la mixité soit interdite dans les chambres.

Article 3

Je m'engage à entretenir une hygiène de vie saine : propreté personnelle, alimentation, sommeil...

Toute présence et/ou consommation d'alcool, de cigarettes ou de stupéfiants est formellement interdite durant le stage sous peine de renvoi immédiat.

Article 4

Je m'engage à prendre soin du matériel mis à ma disposition et à respecter les installations.

Toute dégradation entraînera la facturation des réparations au(x) responsable(s) légal(aux).

Article 5

L'utilisation des téléphones portables sera réglementée pendant le stage : le mode de fonctionnement sera communiqué ultérieurement – chaque enfant devra s'engager à respecter ce principe.

En cas de non-respect du règlement intérieur, ou tout autre événement qui nuirait au bon déroulement du stage, les responsables légaux seront immédiatement informés par téléphone et les organisateurs se réservent le droit d'appliquer une sanction au(x) stagiaire(s) qui pourra aller jusqu'au renvoi du stage sans aucun remboursement.